

PREFECTURE DE LA CORREZE

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE
ET DE LA RÉGLEMENTATION

BUREAU 4

REF : FG

AFFAIRE SUIVIE PAR :
MME GODE
0555205580

**Arrêté préfectoral modifiant l'arrêté préfectoral du 6 décembre 2001
concernant le diagnostic "termites"**

Le Préfet de la Corrèze

Vu la loi n° 99-471 du 8 Juin 1999, tendant à protéger les acquéreurs et propriétaires d'immeubles contre les termites et autres insectes xylophages,

Vu le décret n°82-389 du 10 mai 1982 relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services et organismes publics de l'État dans les départements, modifié,

Vu le décret n° 2000-613 du 3 Juillet 2000, relatif à la protection des acquéreurs et propriétaires d'immeubles contre les termites,

Vu l'arrêté du 10 Août 2000 fixant le modèle de l'état parasitaire relatif à la présence de termites dans un immeuble,

Vu le code de la construction et de l'habitation,

Vu la circulaire ministérielle (Equipement - Transports et Logement) DGUHC n° 2001-21 du 23/03/2001 relative à la protection des acquéreurs et propriétaires d'immeubles contre les termites,

Vu l'arrêté préfectoral du 6 décembre 2001 classant les communes de BRIVE et de TULLE ainsi que les communes limitrophes : MALEMORT, COSNAC, JUGEALS NAZARETH, NOAILLES, CHASTEaux, LISSAC SUR COUZE, SAINT-PANTALÉON DE LARCHE, USSAC, GIMEL LES CASCADES, CHANAC LES MINES, LAGUENNE, SAINTE-FORTUNADE, CHAMEYRAT, NAVES en zones contaminées par les termites ou susceptibles de l'être à court terme,

Considérant qu'il convient pour des raisons pratiques de fixer une date d'entrée en vigueur précise,

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général

ARRÊTE

Article 1^{er} :

L'article 8 de l'arrêté préfectoral susvisé est modifié ainsi qu'il suit en ce qui concerne la date d'effet :

"La date d'entrée en vigueur de cet arrêté est fixée au 1^{er} janvier 2002."

Article 2 :

Les autres dispositions de l'arrêté susvisé demeurent en vigueur.

TULLE, le 14 décembre 2001

Le Préfet de la Corrèze,
Pour le Préfet
et par délégation,
le Secrétaire Général

Jean BALLANDRAS

Pour ampliation
Par délégation

l'Attaché de Préfecture



Godé
Françoise GODE